

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/05/28/2019204706/justel>

Dossier numéro : 2019-05-28/14

Titre

28 MAI 2019. - Arrêté ministériel portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 28-10-2019 page : 102728

Entrée en vigueur : 01-06-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le règlement spécifique des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, tel qu'il est repris en annexe, est approuvé.

[Art. 2](#). L'arrêté ministériel du 22 juin 2017 portant approbation du règlement spécifique des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juin 2019

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(NOTE : pour l'annexe, voir 2019-05-27/15)